Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 24
Représentés : 9

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022– 07 - 04

Séance du 5 juillet 2022
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE Amandine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles,VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Pascale GUIROU (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT)
Conseillers Municipaux : Mesdames Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Sabine GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs Olivier AÏSA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Jacques LEPACHELET (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Yohann PAMELLE (procuration à Monsieur le Maire), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

CREATION DE VESTIAIRES POUR L'AIRE DE MULTISPORTS DE LA MIOLANE

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAR

Rapporteur : Madame Ambre MONTLAUR

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220705-DEL20220704-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui maintient pour le Département la faculté d'accompagner les communes et les E.P.C.I., à leur demande, pour la réalisation de leurs opérations d'investissement,

Vu la délibération du Conseil Départemental A23 en sa séance du 22 mars 2016 relative au dispositif d'accompagnement des projets d'investissements conduits par les Communes et EPCI.

Considérant que le Quartier nouveau de la Miolane, aménagé dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble est désormais entièrement équipé et que cette opération a consisté en l'aménagement du secteur, tant en termes de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication…), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Considérant qu'environ 500 logements ont pu ainsi être créés grâce à cette opération exemplaire de mixité sociale, comprenant 45% de logements sociaux, mais également des logements intermédiaires en accession aidée et que ces derniers sont désormais livrés.

Considérant que la création d'une aire multisports située en plein cœur de ce quartier nouveau a permis d'offrir des équipements sportifs complémentaires aux habitants du Quartier de la Miolane et notamment d'offrir une diversité d'activités simultanément :

- Une piste d'athlétisme (4 couloirs)
- Une piste de saut en longueur
- Une aire de saut en hauteur
- 3 aires d'activités sportives (volley-ball, basket-ball et football à 5)

Il est rappelé que cette opération s'inscrit dans les axes et priorités d'intervention du Département et, plus précisément, de l'aide aux équipements structurants.

La création de vestiaires pour l'aire multisports du Quartier de la Miolane comprend la construction de vestiaires et de sanitaires d'une superficie de 50 m².
Les travaux consistent à :

- La réalisation de terrassements et fondations du futur équipement,
- La création de 2 vestiaires,
- La création d'un local à matériel et de stockage,
- La création d'un espace sanitaire,
- L'aménagement de points d'eau extérieurs,
- La mise en accessibilité des abords.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220705-DEL20220704-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Il est proposé à l'Assemblée Communale de retenir la programmation suivante et de se prononcer sur cette opération pour laquelle la Commune sollicite une aide financière auprès du Départemental du Var :

OPERATIONS	COUT ESTIMATIF HT	AIDE FINANCIERE SOLLICITEE
Création de vestiaires pour l'aire multisports de la Miolane	**170 900,00 €**	**50 000,00 €**
Total Général de la demande de soutien		**50 000,00 €**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE.

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière du Département pour l'année 2022, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220705-DEL20220704-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022